

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HERISSON**

Délibération n°011/2019

Nomenclature ACTE :
7.1 Décisions budgétaires

L'an deux mil dix-neuf, le **lundi 25 février** à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Bernard FAUREAU, maire.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nb de suffrages exprimés
13	11	12 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

Étaient présents : Bernard FAUREAU, Gilbert CAMPO, Robert COLLINET, Nicole BUVIN, Jean-Marc BERNARD, Rudolf HOLIERHOEK, Catherine ROGNON, Emilie BERGONHE-POIROT, Charles GRAVIER, Yves PERRIER, Yolande PASQUET.

Pouvoir : Christophe SAUVETTE à Gilbert CAMPO

Absent : Jacques BASTARD

Secrétaire de séance : Gilbert CAMPO

Date de la convocation :
19 février 2019

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Sous-Préfecture le :

CREATION D'UN SITE INTERNET POUR LE VILLAGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune dispose d'un site internet obsolète, difficilement gérable et qui ne met pas le village devenu « Petites Cités de Caractère » en valeur. De plus, il rappelle l'obligation future de diffuser les marchés ou les enquêtes publiques sur ce site.

Il présente deux propositions reçues de La Montagne et C-touCom'.

La Montagne :

Abonnement annuel comprenant le nom de domaine, la sécurisation et la maintenance du site : 392,40 €

Option flux d'actualités à 367,56 €

Soit un total de 759,96 €/an TTC

Proposition de vidéo par drone (3 min. environ) : 1 200,00 €

Conception du site internet : 2 760,00 €

Total général : 3 279,96 €

Avec vidéo : 4 479,96 €

C-touCom' :

Abonnement annuel comprenant le nom de domaine, l'hébergement et la maintenance du site : 319,20 € (*offert la première année*)

Conception du site internet : 3 504,00€

Options :

création d'adresses email personnalisés : 12 € HT/adresse et par an

Réalisation d'une vidéo par drone : 900 € HT

Création d'une page Facebook : 120 € HT

Total général : 3 823,20 €

Après débat, le Conseil Municipal, décide, à 11 voix pour et 1 abstention :

- d'accepter la proposition de La Montagne pour la conception du site internet de la commune avec l'option flux d'actualités pour un total général de 3 279,96 € TTC,
- autorise le Maire à signer le devis correspondant.

D'autres devis seront demandés pour la réalisation d'une vidéo par drone pour animer le site internet, les propositions reçues étant trop élevées.

Pour extrait certifié conforme,
Hérisson, le 27 février 2019

Le Maire,

B. FAUREAU

